



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 28 septembre 2022

Madame Julie Bouchard
Présidente

Monsieur Jérôme Rousseau
Vice-président
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
1234, avenue Papineau
Montréal (Québec) H2K 0A4

Madame la Présidente,
Monsieur le Vice-président,

Nous avons pris connaissance de votre lettre transmise le 19 août 2022 visant à nous transmettre vos commentaires quant au Projet expérimental concernant les activités professionnelles que peuvent exercer les candidates à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI) auprès des parturientes, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 13 juillet 2022.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) accorde la plus haute importance à la qualité et la sécurité des soins offerts à la population du Québec, notamment aux parturientes. Voilà pourquoi le projet expérimental vise la documentation de nombreux indicateurs de qualité et entourant les conditions d'exercice des CEPI ainsi que des infirmières dans ce contexte. L'accompagnement d'une équipe de recherche de l'Université de Montréal, dont le protocole est soumis à un comité d'éthique, démontre le sérieux accordé à l'analyse des données qui seront recueillies.

Malheureusement, le contexte lié à la pandémie de COVID-19 a exacerbé la rareté de main-d'œuvre que l'on observe depuis plusieurs années. Les établissements font face à des défis de recrutement et de rétention qui compromettent la stabilité des équipes de soins et qui les placent régulièrement en situation de risque de bris de services, notamment dans les unités obstétricales. De fait, le MSSS a recensé plus de 510 jours de découverte complète en soins infirmiers dans ce secteur pour l'année 2020-2021 seulement.

... 2

Par ailleurs, il est à noter que la possibilité de réintégrer les CEPI auprès des parturientes n'est qu'une des nombreuses mesures mises en place dans ce secteur visant l'attraction du personnel infirmier. Aussi, les critères de sélection et d'encadrement des CEPI pour le projet ont été adaptés à partir des modalités de leur intégration dans les secteurs de soins critiques, dont les unités de soins intensifs, les salles d'urgence et les unités de néonatalogie.

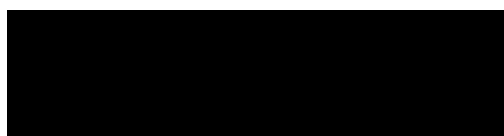
Le MSSS effectuera un suivi étroit du projet auprès des établissements participants, lesquels devront produire une reddition de comptes sur une base régulière. Le respect des conditions d'exercice et de l'encadrement rigoureux des CEPI feront par ailleurs l'objet d'une grande attention.

Finalement, dans sa mission de protection du public, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec est favorable au projet expérimental et collabore de près à son suivi avec le MSSS.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Olivier Douville, porte-parole du Comité national de relations de travail au Comité patronal de négociation du secteur de la Santé et des Services sociaux, à l'adresse olivier.douville.cpnsss@sss.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,



Dominique Savoie

c. c. M^{me} Josée Doyon, MSSS
M. Luc Mathieu, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

N/Réf. : 22-MS-03339-03